









RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ



GOUVERNEMENT DE LA GUYANE FRANÇAISE



ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

le Gouverneur LAMY

A L'OUVERTURE

DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL GÉNÉRAL.

LE 3 AVRIL 1935.



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1935



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

le Gouverneur LAMY

A L'OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL GÉNÉRAL

*Le 3 avril 1935.*

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

La session extraordinaire que j'ouvre aujourd'hui était, vous le savez, déjà décidée lorsque vous vous êtes réunis en session ordinaire à la fin de l'année 1934. Elle a pour but, mettant à part quelques affaires d'ordre local sur lesquelles je n'insisterai pas, de présenter à vos avis éclairés une série de textes ayant pour objet le développement économique de la Colonie que j'ai l'honneur d'administrer.

**Programme de grands travaux sur emprunt.**

Le plus important de ces projets se rapporte à un programme de grands travaux de 60 millions à soumettre à la décision ministérielle qui, faisant suite à ceux entrepris sur l'emprunt de 21 millions accordé par la loi de juillet 1931 doivent pour une part contribuer à l'achèvement des travaux commencés et pour une autre réaliser une œuvre entièrement nouvelle.

Au souvenir des conversations que j'ai eues avec chacun de vous ce programme est, je crois, conforme à vos desiderata. Il est possible cependant que dans ses détails vous estimiez devoir y faire quelques retouches, mais je vous serai

mv 5538  
Bs des 110

80004835

reconnaissant, si nous voulons aboutir rapidement, de bien vouloir en accepter les grandes lignes, à moins qu'il ne heurte trop profondément vos conceptions de l'avenir du pays.

*Routes et pistes.*— Le poste principal du nouvel emprunt, qui absorbe à lui seul la moitié des prévisions, soit 31 millions, se rapporte aux routes et pistes. Partageant en effet, mais avec un peu plus de patience dans le temps, l'opinion de certains d'entre vous, j'estime que la voie reliant Cayenne à Saint-Laurent doit être convertie le plus rapidement possible en route carrossable en toute saison. Pour ce faire des travaux comportant l'établissement d'une plate-forme solide, l'élargissement de la route en de nombreux points et la construction d'ouvrages d'art définitifs absorberont 19.550.000 francs.

N'oubliant pas d'autre part que l'île de Cayenne restera le centre le plus important et le plus attrayant de la Colonie, je n'ai pas hésité à doter les routes de l'île de revêtements modernes rendant leur parcours facile pour les automobiles de tourisme (crédit prévu : 4.350.000 fr.) L'ouest et le centre seront ainsi convenablement desservis.

Il faut songer également aux régions de l'est qui renferment tant de terres propices à l'agriculture. Il est inadmissible que pour se rendre à Régina ou Saint-Georges il faille à toute époque de l'année emprunter la voie maritime souvent incommode et parfois dangereuse. Aussi soucieux des intérêts des populations de ces communes je vous demande d'approuver pour 7.100.000 fr. la construction d'une piste vers l'Oyapoc ayant des caractéristiques analogues à celle qui relie actuellement Iracoubo à Mana.

*Navigation intérieure, Curage.*— Pour compléter le réseau des routes et pistes j'ai cru bon de prévoir une somme de un million destinée à la remise en état des canaux qui sont d'un intérêt primordial pour la vie journalière des habitants. Je n'ai pas été plus loin en ce qui concerne la Guyane dans l'aménagement des cours d'eau, car les fleuves sont en général navigables, tout au moins dans la partie intéressant la Guyane proprement dite.

*Port de Cayenne.*— L'aménagement de voies d'accès intérieures ne saurait suffire à une Colonie dont l'objectif final doit être l'exportation des produits de son sol. Aussi après avoir amélioré la jetée du port de Cayenne et construit un ap-

pontement au Larivot où pourront accoster en tout temps les navires calant moins de 4<sup>m</sup> 50 convient-il d'assurer à la rivière un chenal convenable par des travaux appropriés et d'aménager les accès et les terre-pleins des quais. Ces travaux se monteront à 6.000.000 et devront être complétés par quelques travaux supplémentaires en ce qui concerne le balisage des côtes.

*Balisage des Côtes.*— Des feux d'un modèle moderne doivent à l'entrée des fleuves remplacer les antiques lampes à pétrole surveillées par un homme qui souvent ne surveille pas. La dépense de ces travaux de balisage, y compris l'achat de matériel de rechange, est peu importante et ne dépassera pas 700.000 francs.

*Matériel.*— Bien que les travaux de routes et de port, comme d'ailleurs ceux que je passerai tout à l'heure en revue, doivent être à mon avis confiés à l'entreprise, il est indispensable qu'un outillage permettant l'exécution de certains travaux en régie et l'entretien courant de l'avenir soit acquis au compte de la Colonie. J'ai réduit la liste du matériel à un minimum que je soumets à votre appréciation ; j'estime qu'il serait dangereux de descendre au-dessous de ces prévisions, qui s'élèvent à 2.500.000 francs.

*Colonisation.*— Les routes et pistes qui vont être ouvertes ont d'autres objectifs que de relier simplement entre elles les communes de la Colonie. La prospérité future du pays est liée à l'occupation des terres disponibles par une colonisation que nous devons attirer de l'extérieur et qui devra s'établir à proximité des voies de communication. Je reste quant à moi partisan d'une colonisation purement française, nos regards ne devant se tourner vers l'étranger qu'en cas d'échec. Pour forcer si possible la réussite il a été prévu au programme d'emprunt de nombreuses facilités (habitation, outillage, frais d'entretien pour quelques mois) en faveur de ceux qui voudront bien émigrer en Guyane. A vrai dire le but que je poursuis est surtout de faire renaître un élevage qui fut autrefois prospère et qui est aujourd'hui en complète décadence. Aussi le programme de colonisation se complète-t-il de la création de centres zootechniques à Cayenne, Sinnamary et Mana où seraient entretenus des animaux reproducteurs et où pourraient être donnés aux habitants les exemples d'un élevage rationnel adapté au pays. Les crédits de cette rubrique s'élèvent à 6.000.000.

**Hygiène et Assistance.**— L'œuvre sociale qui a besoin d'être poussée sérieusement, comporte un programme de 4 millions à la rubrique Hygiène et Assistance médicale. Ce crédit qui s'ajoutera à celui de 3 millions faisant actuellement l'objet d'un projet de loi adressé au Département et qui, je le sais, est ardemment suivi par votre Représentant au Parlement, permettra, avant tout, d'effectuer au Camp Saint-Denis les travaux indispensables réclamés à grand fracas par des personnes qui n'ignorent pas la détresse du budget local.

L'Institut d'Hygiène recevra des installations complémentaires et les dispensaires déjà prévus seront équipés d'une façon plus complète. Reste le problème délicat des contagieux indigents qui ont droit à toute notre sollicitude mais que la Colonie ne saurait et ne pourrait soigner et héberger à domicile. En accord avec les directives du Département il est prévu par le Chef du service de Santé deux stations agricoles que je voudrais aussi proches que possible de Cayenne et de Saint-Laurent où les indigents encore valides pourraient se livrer à quelques travaux et recevoir tous les jours s'il le faut la visite du médecin. Ce dernier, lorsqu'il reconnaîtra qu'un contagieux doit être spécialement soigné pour blessure, maladie grave ou phase aigue de son affection, fera transférer provisoirement l'intéressé vers l'un des pavillons pour isolés édifiés dans les deux hôpitaux de la Colonie.

**Assainissement et adduction d'eau.** — Rentre également dans les travaux d'ordre social l'assainissement des marais situés aux abords des agglomérations. C'est ici la continuation du programme déjà en cours sur l'emprunt actuel, les nouveaux travaux devant se monter à 700.000 francs.

Autrement important est le projet relatif à l'adduction d'eau de Cayenne qui doit permettre d'augmenter le débit d'eau potable à distribuer en ville, de reviser les canalisations et d'installer d'une façon définitive la verdunisation. 3.600.000 francs ne seront pas de trop pour mener à bien cette œuvre de protection sociale.

**Bâtiments.** — J'ai gardé en réserve une rubrique qui a vrai dire ne rentre pas tout à fait dans les travaux que l'on doit effectuer sur emprunt dans un pays possédant des ressources

normales suffisantes. Cependant nous ne pouvons pas laisser tomber en ruines les bâtiments administratifs que nous possédons au chef-lieu et dans les communes. L'hôtel du Gouvernement doit en particulier être complètement remis à neuf. Mon idée — et je suis certain que, citoyens de cette ville, vous la partagerez — est de conserver la façade du monument qui rappelle un passé historique mais d'abattre et de reconstruire les ailes qui sont à usage d'habitation. Pour le reste la construction d'un lazaret moderne et les grosses réparations aux bâtiments du Service local absorberont un crédit estimé dans l'ensemble à 4.500.000 francs.

Comme vous le constaterez à la lecture du programme que vous avez entre les mains, on ne peut songer à trouver une autre formule de financement de ces travaux que celle qu'a bien voulu admettre le Parlement pour l'emprunt de 1931; la Guyane est en effet une Colonie aux ressources trop limitées pour qu'il soit possible d'envisager une autre combinaison.

Le programme économique soumis à votre examen se complète d'un projet de décret concernant le crédit agricole, d'un projet de décret sur les Hattes et Ménageries, d'un projet de décret portant réorganisation de la Chambre de Commerce et d'un projet d'arrêté portant création d'un certificat d'origine et de qualité pour les bois guyanais exportés.

1°. — *Projet de décret sur le crédit agricole.* — La Caisse agricole actuelle est dirigée avec beaucoup de compétence et de prudence, elle a rendu de grands services aux petits planteurs, mais son action trop limitée ne répond plus aux exigences du moment. La culture de la banane paraît devoir prendre à bref délai un certain développement, l'augmentation du contingent de rhum fait espérer une extension des plantations de cannes. Pour que ces cultures, la première surtout, puissent prospérer, il faut qu'elles se développent sous le signe de la mutualité et sous la forme de syndicats ou de coopératives. Le projet qui vous est soumis s'inspire des législations en vigueur aux Antilles, à Madagascar et dans l'Inde, répond à toutes les exigences d'une gestion et d'un contrôle sérieux et se rapproche en somme du Crédit agricole tel qu'il se pratique dans la Métropole.

**2°.— *Projet de décret sur les hattes et ménageries.*—**

Le Gouverneur Siadous avait fait approuver un projet de décret destiné à favoriser l'élevage dans les régions des savanes comprises entre Kourou et Organabo. L'ouverture de la piste d'Organabo à Mana permet de pousser plus avant le projet en cause. D'un autre côté, du fait d'avoir prévu des prescriptions trop rigoureuses en ce qui concerne les savanes communes, le décret du 22 octobre 1929 s'est, dès sa parution, révélé d'une application délicate. Le projet actuel conserve sur beaucoup de points les termes de l'ancien texte, mais fait une distinction nette entre les éleveurs établis de Kourou jusqu'à la savane Janou (9<sup>e</sup> kilomètre ouest du bourg d'Iracoubô) et ceux occupant les savanes situées entre ce dernier point et le bourg de Mana. Activité collective dans la première partie, activité individuelle dans la seconde résume l'esprit du projet qui vous est présenté.

**3°.— *Projet de décret portant réorganisation de la Chambre de Commerce.*—**

Ce projet n'est pas nouveau. Soumis de nombreuses fois à votre Assemblée après avoir subi de temps à autre quelques modifications de détail sans influence sur l'ensemble, il a pour objet d'accorder la personnalité civile à la Chambre de Commerce de Cayenne, la seule des Chambres de Commerce de nos Colonies ne possédant pas cette prérogative.

La solution de cette question a été une fois de plus ajournée au cours de votre dernière session ordinaire dans la crainte que vous avez manifestée de voir les centimes additionnels réclamés par la Chambre augmenter d'une façon sensible le coût de l'existence. Aujourd'hui le problème semble s'éclaircir. Comme vous le constaterez à l'examen d'un projet ayant pour objet la gérance du dépôt des matières inflammables par la Chambre de Commerce, mon intention est de confier la gérance du Port du Larivot à l'Assemblée consulaire. Les ressources à provenir de ces gérances jointes à celles que se propose de rechercher la Chambre de Commerce elle-même doivent permettre de réduire au minimum les centimes additionnels. Je veux penser dans ces conditions que rien ne s'opposera plus à l'adoption du projet qui vous est soumis.

**4° *Certificat d'origine et de qualité pour les bois guyanais exportés.*—** Créé avec le souci d'éviter aux bois du pays la concurrence étrangère sur le marché français, particulière-

ment dans nos colonies des Antilles et de couper court aux bruits souvent tendancieux qui montrent les bois guyanais comme des produits de qualité inférieure, je suis certain, sans pousser plus loin mon argumentation, que vous donnerez un avis favorable à l'adoption du texte qui vous est présenté.

Messieurs les Conseillers Généraux, je pourrais arrêter là mon allocution qui a pu vous démontrer qu'en plein accord avec notre actif député M. Monnerville le point de vue économique, base absolue du développement de la Colonie dans l'union et la concorde, a toujours été au premier plan de mes préoccupations. Cependant avant de quitter cette salle, je crois utile d'insister auprès de vous pour que les Fêtes du Tricentenaire qui peuvent constituer une manifestation d'ordre économique de premier ordre, se développe également dans l'entente et l'effort de tous. Je n'ignore pas que, s'il se produit quelque difficulté, il sera toujours aisé de l'imputer à l'Administration. J'ai nommé une Commission des Fêtes du Tricentenaire, je demande à cette Commission, qui comprend les plus hautes personnalités de la Colonie, de vouloir bien agir sur tous les habitants de la ville et des communes pour que chacun dans sa sphère, participe joyeusement et de façon effective à l'éclat des Fêtes. Nous pouvons nous réjouir de ce que personnages officiels et touristes songent à visiter la Guyane mais encore faut-il qu'ils en partent satisfaits et décidés à faire autour d'eux une active propagande pour votre beau pays.

Messieurs les Conseillers Généraux je déclare ouverte votre session extraordinaire d'Avril 1935.













